

La réussite de tous.  
Sans modération !



Pour l'école,  
on ne doit  
pas se priver.



## Déclaration du SNUipp-FSU 28 A la CAPD du 5 décembre 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

La CAPD qui se tient aujourd'hui revêt un caractère particulier. En effet l'installation des nouveaux membres est un moment important où les délégués du personnel du SNUipp-FSU rappellent leur attachement viscéral au paritarisme et aux valeurs que nous y attachons à savoir la transparence et l'équité.

Concernant les élections professionnelles nous relevons, même si dans le département vos services ont tout mis en œuvre, que l'organisation n'a pas permis à un grand nombre de collègues de voter. Dès les premières décisions ministérielles le SNUipp-FSU s'est opposé au vote par internet redoutant, à juste titre, des dysfonctionnements qui pourraient remettre en cause la démocratie et le paritarisme. Effectivement des problèmes techniques ont empêché un certain nombre d'enseignants de s'exprimer. Dans notre département le taux de participation aux différents scrutins est en baisse de 20 points par rapport aux élections paritaires de 2008. Nous demandons qu'aboutissent les commissions d'enquête gouvernementale et parlementaire sur ce scrutin et qu'en 2014, les élections soient organisées sur le principe de l'équité et de l'égalité dans la fonction publique. La représentativité à ce niveau doit être définie par le vote des agents, non par le choix des modalités de vote.

Dans l'éducation nationale, le SNUipp-FSU se prononce pour un autre calendrier et une réelle mise en place de moyens collectifs de vote sur le lieu de travail.

Cette année encore la CAPD des promotions se tient dans un contexte de restriction budgétaire accentuée en 2012 par les décisions politiques face à la crise financière liée à la dette des états. Cette année encore les écoles et les personnels en ont vu les conséquences en terme de postes, et verront celles en terme de salaires.

Ces dernières années, nous rappelions systématiquement que cette CAPD était très attendue par les collègues car une promotion pouvait compenser un peu la perte de pouvoir d'achat que subissent les fonctionnaires depuis plus de 10 ans, aggravée depuis deux ans par le gel du point d'indice... Mais concernant 2011, il ne s'agit plus seulement de perte de pouvoir d'achat, mais d'une baisse réelle des traitements liée à la réforme des retraites, à l'introduction d'un, peut être deux jours de carence en cas de maladie. C'est dire à quel point cette CAPD est attendue. Les annonces faites par le ministre le 24 novembre dernier ne répondent pas à la situation injuste et inégalitaire que vivent les professeurs des écoles tant au niveau salarial qu'en termes de déroulement de carrière. Les mesures proposées sont loin de régler l'ensemble de la question salariale. Les petites avancées ne concernent que les 7 premières années de la carrière (essentiellement les 3 premières années) et écartent, une fois encore, l'immense majorité des enseignants.

Le SNUipp-FSU vient de prendre connaissance des projets de textes modifiant en profondeur les modalités d'évaluation des enseignants et de déroulement de carrière.

A partir de la rentrée 2012, les enseignants seraient soumis à des entretiens professionnels menés par l'EN qui comprendraient pour une part un dispositif d'auto-évaluations. Dès 2015, l'inspecteur de circonscription « distribuera » quelques réductions d'ancienneté quantifiées par le ministère. Pour le reste, l'avancement d'échelon se ferait au rythme le plus défavorable, à savoir l'ancienneté. Cette mesure dégraderait à nouveau le pouvoir d'achat des enseignants alors qu'une réelle revalorisation des carrières est indispensable. De plus, cela aurait des conséquences sur l'échelon au moment du départ à la retraite et donc sur le montant de la pension. Une nouvelle fois, le ministère compte faire des économies sur le dos des enseignants.

Si le dispositif actuel d'évaluation est vécu à la fois comme injuste tant le poids de la première inspection pèse sur toute la carrière, et inefficace tant il se résume à une simple mise en conformité, le projet du ministère n'améliore absolument pas la situation. Il va créer de la division dans les écoles. Cela ira à l'encontre du travail en équipe nécessaire à la réussite des élèves. Cela accentuera la pression directe et peut renforcer l'arbitraire de la hiérarchie, dans une conception managériale de la gestion des enseignants. La reconnaissance de l'expérience professionnelle liée à l'ancienneté serait complètement minorée. Pour toutes ces raisons, le SNUipp rejette

**La réussite de tous.  
Sans modération !**



**Pour l'école,  
on ne doit  
pas se priver.**



catégoriquement ces évolutions et s'oppose à ce projet. Il exige que les discussions s'engagent sur d'autres bases. Les modalités d'évaluation des enseignants, doivent être déconnectées de l'évolution de carrière, et être concrètement améliorées. Le SNUipp-FSU porte le projet d'une évaluation formative qui soit une aide au développement professionnel pour que les enseignants soient encore mieux armés pour faire réussir tous les élèves. Il défend les principes d'équité, d'égalité de traitement et de carrière, de transparence, garantis notamment par le contrôle paritaire.

Il faut aussi noter qu'à l'avenir, les inspecteurs du premier degré ne feront plus partie des services académiques de l'inspection. À l'instar des chefs d'établissement, ils vont intégrer la ligne hiérarchique décisionnelle. Alors que jusqu'ici tous les inspecteurs tiraient leur autorité de leur expertise pédagogique et disciplinaire, les IEN la tiendraient désormais de leur appartenance à la chaîne hiérarchique. Autrement dit, d'une place de « fonctionnaire de proposition », ceux-ci passeraient à un statut de « fonctionnaire de décision. De quoi mettre à mal la liberté d'appréciation et la distance intellectuelle nécessaires à l'inspection » comme l'estime le syndicat des inspecteurs de la FSU.

Nous continuons de revendiquer un avancement à la même vitesse pour tous, la plus rapide bien entendu.

Nous continuons de dénoncer l'existence d'une hors classe qui crée une nouvelle division et dont l'accès est actuellement très limité dans le premier degré, seulement 2.66% des enseignants du premier degré dans le 28 sont PE hors classe. Le SNUipp-FSU demande la création d'échelons supplémentaires dans la grille de la classe normale avec l'indice 783 pour le dernier échelon.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la direction et le fonctionnement de l'école.

Les collègues que vous avez rencontrés dernièrement ont sans doute mis en avant que le fonctionnement des équipes d'école est de plus en plus sous tension, soumis à la multiplication des injonctions et des nouvelles tâches sur des temps de plus en plus contraints.

Pour les directrices et directeurs d'école, s'ajoute le sentiment d'être les éléments d'une chaîne descendante, au détriment de la vie de l'école et de l'équipe. Les collègues se retrouvent de plus en plus confrontés à l'isolement dans l'exercice de leur fonction.

Le SNUipp FSU réaffirme ses revendications en matière de temps de décharge, en matière de reconnaissance indiciaire de la fonction de direction (l'augmentation de la part variable ne peut-être qu'une première étape), et d'une nécessaire clarification des missions et responsabilités et son exigence d'augmentation du temps de concertation pour tous les collègues.

De nombreuses tâches de secrétariat administratif sont à exercer dans les écoles. Le SNUipp FSU exige la création d'un véritable métier d'aide à la direction et au fonctionnement d'école avec des emplois statutaires et pérennes de la fonction publique, avec une réelle carrière (une grille indiciaire, des droits et une réelle formation). Nous demandons de poursuivre le travail engagé dans le département avec la mise en place d'un groupe de travail sur la direction et le fonctionnement de l'école.

Nous ne pouvons pas passer sous silence le budget de l'Éducation Nationale pour 2012, budget en forte diminution (hors pensions) qui a été voté le 9 novembre à l'Assemblée Nationale pour le 1er degré.

5 700 emplois seraient supprimés pour une prévision de 8 700 départs en retraite ce qui constitue quasiment un taux de non remplacement de 2 enseignants des écoles sur 3 et ce, alors même que 5 300 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2012. Depuis des années, le taux d'encadrement diminue, situant la France au dernier rang des pays de l'OCDE.

À la veille des échéances électorales présidentielles et législatives, l'Élysée ne veut pas revivre les mobilisations de parents, d'élus et d'enseignants. Sous la pression, le président de la république a promis de « ne pas fermer de postes classes, hors évolution démographique ». Le ministère a clairement affirmé que les postes « hors-classe », ressources pourtant essentielles pour les élèves et le fonctionnement de l'école, allaient être une cible privilégiée. Vous avez-vous-même convié les maires Euréliens pour exposer cette commande Élyséenne...

Intervenants langues, RASED, enseignants remplaçants et conseillers pédagogiques sont visés. De plus, on craint fortement que dans les écoles qui attendent des élèves supplémentaires, les ouvertures de classes seront impossibles et la scolarisation des moins de trois ans va poursuivre sa chute, pourtant vous soutenez que le taux de scolarisation de ces élèves n'est pas suffisant... Ainsi mise en œuvre cette politique laisserait des élèves en difficultés sans aide spécialisée, des classes

La réussite de tous.  
**Sans modération !**



**Pour l'école,  
on ne doit  
pas se priver.**



sans remplaçants, des effectifs encore plus chargés. Le recours à des contractuels enseignants précaires pour le remplacement serait étendu.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les tensions sont vives, le mal-être professionnel profond, et la profession n'est pas décidée à se laisser faire. Aujourd'hui le cœur de notre métier est dénaturé, le sens et les valeurs de nos missions sont mis à mal. La dénégation de notre métier et la volonté de prendre en compte notre investissement de manière sélective induisent incompréhension, lassitude et souffrance professionnelles.

A l'opposé des choix gouvernementaux, c'est une toute autre ambition que porte le SNUipp-FSU pour les élèves, l'école et les personnels. Nos collègues l'ont bien compris en nous confirmant leur confiance pour les trois années à venir.

C'est pourquoi avec l'ensemble des organisations syndicales le SNUipp-FSU appelle les enseignants à la grève le jeudi 15 décembre.